ibsa
perspective.brussels
institut bruxellois de statistique et d'analyse

Recherche et technologie – Méthodologie

1. INNOVATION DES ENTREPRISES 2

A. Définitions et concepts de base 2
B. Sources et disponibilité de données 2

ibsa
perspective.brussels
institut bruxellois de statistique et d'analyse

1. INNOVATION DES ENTREPRISES

A. Définitions et concepts de base

Selon l'édition 2005 du Manuel d'Oslo[1], en cours de révision par l'OCDE et Eurostat, quatre types d'innovations sont généralement identifiés pour une firme.

- Les ***innovations de produit*** correspondent à l'introduction d'un bien ou d'un service nouveau ou amélioré de manière significative sur le plan de ses caractéristiques ou de l'usage auquel il est destiné. Cette définition inclut les améliorations sensibles des spécifications techniques, des composants et matières, du logiciel intégré, de la convivialité ou autres caractéristiques fonctionnelles.
- Les ***innovations de processus d'affaires*** concernent la mise en œuvre ou l'adoption de nouvelles (ou modifiées de manière significative) technologies de production, méthodes de distribution ou d'activités de support, méthodes de marketing et méthodes d'organisation. Cette notion implique notamment la réorganisation des services, la restructuration des tâches dans l'entreprise, mais aussi des changements significatifs dans les techniques, le matériel, le logiciel, la conception d'un produit ou la promotion d'un produit.

Pendant une période donnée, les activités d'innovation de produit ou de procédé d'une firme peuvent être considérées comme ***réussies*** (elles aboutissent à la réalisation d'un produit ou d'un procédé technologiquement nouveau ou amélioré), ***abandonnées ou suspendues*** (avant la réalisation d'un produit ou d'un procédé technologiquement nouveau ou amélioré) et ***en cours de développement*** (elles n'ont pas encore atteint le stade de la réalisation).

Une ***entreprise innovante*** au sens de l'enquête communautaire sur l'innovation (CIS) est une entreprise qui a introduit un produit ou un procédé nouveau ou amélioré de manière significative durant la période de référence, ou qui a mis en place une nouvelle méthode de commercialisation ou un nouveau mode d'organisation au cours de cette période.

B. Sources et disponibilité de données

Les données statistiques et indicateurs concernant l'innovation des entreprises sont développées à partir des résultats des enquêtes harmonisées au niveau européen, appelées enquêtes CIS (Community Innovation Survey ou Enquête Européenne sur l'Innovation). Ces enquêtes se fondent sur les définitions et concepts du Manuel d'Oslo de l'OCDE et d'Eurostat, en cours de révision, et s'appuient sur le règlement (UE) n° 995/2012 de la Commission européenne relatif à la production et au développement de statistiques communautaires de la science et de la technologie.

En Belgique, les enquêtes sur l'innovation sont réalisées tous les deux ans. Elles sont coordonnées par la Politique scientifique fédérale (Belspo) en collaboration avec ses

[1] OCDE et Eurostat (2005), La mesure des activités scientifiques et technologiques, Principes directeurs proposés pour le recueil et l'interprétation des données sur l'innovation technologique : Manuel d'Oslo, Paris.

partenaires régionaux. L'enquête CIS est une enquête par sondage qui cible les entreprises de 10 salariés et plus. Les entreprises enquêtées appartiennent à un certain nombre de secteurs de l'industrie et des services marchands bien défini dans le cadre des recommandations méthodologiques européennes.

En coopération étroite avec les États membres, Eurostat formule des recommandations méthodologiques pour les enquêtes sur l'innovation, de manière à obtenir un niveau élevé d'harmonisation des résultats d'enquêtes. Ces recommandations couvrent la population cible, la méthodologie d'enquête (incluant les aspects régionaux), le questionnaire d'enquête harmonisé, la collecte, le traitement et la transmission des données et les exigences concernant la qualité des données.

Les résultats de ces enquêtes sont disponibles tous les deux ans (chaque année paire) dans les dix-huit mois suivant la fin de l'année civile de la période de référence.

La compilation des données statistiques de l'innovation fait intervenir plusieurs méthodes d'imputation permettant de remplacer les informations manquantes ou incohérentes car les enquêtes sur l'innovation posent de nombreux problèmes de non-réponse complète ou partielle. La qualité de ces statistiques dépend donc fortement de la fiabilité des données de base collectées et de l'infrastructure statistique en place.

RÉFÉRENCES

- COMMISSION EUROPEENNE, 2012. *Règlement (UE) n° 995/2012* [En ligne]. Disponible sur : < https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=CELEX%3A32012R0995 >
- OCDE & EUROSTAT, 2005. *Manuel d'Oslo* [En ligne]. Disponible sur : < http://www.oecd.org/fr/sti/inno/2367523.pdf >